

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 15
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 15 septembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2023

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : M. BIAD Brahim (Pouvoir à Mme BRAILLON Eliane), Mme COQUEL Laure (Pouvoir à M. VALADON Thierry), M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme WISSOCQ Mathilde), Mme MOUMIN Manon (M. JANICOT Philippe), M. NARAIN Gino (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), M. EJNER Pascal (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard).

Secrétaire de séance : Mme Martine ASTIER

8. Convention de prestation de service entre la commune de Boisseuil et la MSA concernant le RPE.

Le Relais Petite Enfance (RPE) de la commune de Boisseuil à 3 missions principales : informer les parents et les professionnels de la garde d'enfants à domicile, participer à l'observation des conditions locales de l'accueil du jeune enfant et offrir un cadre de rencontre et d'échanges des pratiques professionnelles.

A ce titre et dans le cadre de sa politique d'action sociale familiale articulée autour de l'amélioration de la vie quotidienne des familles en milieu rural, la MSA verse une prestation de service au RPE de la commune de Boisseuil en fonction du nombre d'enfants de 0 à 5 ans ressortissants agricole du territoire.

Il convient par conséquent de signer une convention dont le terme est fixé au 31 décembre 2025 permettant d'acter les droits et obligations de chaque signataire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de prestation de service relative au RPE avec la MSA ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

